IBONHEMENT. saamur,

200000 Trile mois Poste t rals molf

on s'abonne : A SAUMUR, An bureau du Journal a en envoyant un mandat ser la poste, at ther tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c Réclames. — . . . 30 Faits divers , — . . . 75

RESERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abennement continue jusqu'à réception d'un avis cont sire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JUIN 1886

L'expulsion des Princes

Le Sénat s'est incliné. Hier soir, à 7 sarres 1/2, il a voté l'expulsion des Princes par 141 voix contre 407.

Quelles raisons donne aujourd'hui pour cepter la proscription, qu'elle avait flétrie out d'abord, cette fraction du Sénat aux voonlés flottantes, à la conscience élastique, ui manifeste quelquefois des velléités de mi s'en tient là, et dans laquelle le gouverment peut en dernière heure jeter son pervier à peu près à coup sûr ?

Cent été folie de nourrir l'espoir que le Anat eut résisté jusqu'au bout à la politius jacobine de la Chambre basse et du resident du conseil, M. de Freycinet. Le sort des Princes est donc réglé.

Tout ce qui, en France, a encore un peu raison le déplore et s'en attriste. Tous shommes qui connaissent l'histoire comennent à la fois la puérilité et les dangers ettle rupture violente de la République et le passé historique de la France. Tous abommes qui connaissent la géographie, d savent qu'il y a au-delà des frontières mations monarchiques, et que notre pays besoin de vivre, sinon en bonne intellimce, au moins en parfaite neutralité avec mations, comprennent que l'exil des recles cours de l'Europe. Ils comprennent ca, peu à peu, les grandes puissances en différent à imiter la Russie qui ne veut d'ambassade française à Saint-Pélers-

Le départ du Comte de Paris

Monsieur le Comte de Paris et son fils le d'Orléans quitteront la France aussitôt a la promulgation de la loi inique. le vapeur qui doit les transporter en glelerre est déjà arrivé de Dieppe au

Tréport. Cependant l'état de la mer pourrait, selon la date du départ, rendre nécessaire l'embarquement à Boulogne.

Dès maintenant, il y a au Tréport une affluence considérable de visiteurs, venant présenter leurs respectueux hommeges au chef de la Maison de France et à Madame la Comtesse de Paris. On est frappé du calme avec lequel Monsieur le Comte de Paris, qui ne cherche pas à cacher son affliction, envisage les douleurs de l'exil, et l'on sent que ce calme puise sa source dans la ferme espérance d'un prochain retour.

Quant à Madame la Comtesse de Paris. elle se demande, et non sans anxiété, si l'état de la princesse Louise lui permettra de quitter le chevet de la jeune melade et de partir avec les deux princes bannis.

Les sénateurs et députés, les représentants de la presse monarchique se rendront à Eu avant le départ de la famille royale. Il n'y aura aucune manisestation bruyante; mais, en accomplissant un devoir, les défenseurs de la royauté traditionnelle affirmeront les droits de la justice et de la liberté.

M. GRÉVY ET L'EXPULSION

Nous lisons dans les Tablettes:

« On sait que M. Grévy, conséquent avec son passé politique, a toujours manifesté une extrême répugnance contre les lois de proscription. It a même refusé de signer aucun décret d'expulsion à moins d'être couvert par un vote législatif.

» Cette attitude du chef de l'Etat vient de s'affirmer à nouveau dans une douloureuse

» M. Grévy ayant appris que l'état de la princesse Louise, quatrième fille du Comte de Paris, était devenu très grave, au point que samedi soir on redoutait une catastrophe, a exprimé à M. de Freycinet son intennon de surseoir à la promulgation de la loi

» Cette loi devait paraître à l'Officiel le lendemain même du vote du Sénat. Mais au cas où la situation de la jeune princesse resterait alarmante, la promulgation serait ajournée à une date ultérieure. »

LE PRINCE HENRI D'ORLÉANS

Nous avons annoncé ces jours-ci que Mª le prince Henri d'Orléans, fils aîné du duc de Chartres, se présentait cette année à Saint-Cyr. Le jeune prince a déjà subi la première partie de l'examen.

Voici, à ce sujet, une anecdote touchant au jeune prince, empruntée au Matin, et qui certainement intéressera nos lecteurs.

Très modestement, le prince avait pris place, la semaine dernière, à côté d'un camarade venu de province qui, ignorant absolument son nom, le traitait avec une sympathique familiarité.

Le voyant un peu troublé et comme hésitant à commencer sa composition, il l'exhorta même à prendre courage.

- Oui, lui dit le prince, vous avez raison. Le sujet que nous avons à traiter est si intéressant : la France au-delà des mers!

Et prenant la plume il abattit d'arrachepied son travail. Au repos, les compositions remises, la

conversation s'engagea d'une façon plus intime entre les deux jeunes gens.

- Vous m'avez vu hésitant tout à l'heure, découragé l'Oui, c'est que cette composition qui me va si droit au cœur, je viens peutêtre de l'écrire pour rien. Et cependant avec quelle satisfaction j'ai retracé les exploits de nos navigateurs, l'histoire de nos colonies l Je me suis beaucoup étendu sur le Tonkin, j'ai longuement parlé de Garnier, de Rivière, de tous ces héros modernes ! Si j'avais eu la libre disposition de mon esprit, j'aurais fait de la meilleure besogne.

Si vous avez écrit tout ce que vous me dites avec cet enthousiasme, avec ce sentiment patriotique, répliqua son interlocuteur au prince, vous avez fait une très bonne composition, et vous serez admis.

- Alors que je serais admis aux épreuves, riposta en soupirant le prince d'Orléans, je n'en serais pas moins finalement repoussé.

Et comme on lui manifestait une nouvelle surprise, il dévoila son incognito.

- Vous êtes bien heureux, monsieur, ajouta-t-il, vous aurez l'épaulette, vous servirez dans l'armée française. C'était mon rêve, ma vie!

Et suffoquant, les yeux remplis de lar-mes, le prince Henri d'Orléans, le fils de Robert le Fort, serra la main de ce camarade d'un moment qui n'était pas moins ému que lui.

AGENT D'AFFAIRES DE L'ÉTRANGER

On sait que la Chambre a limité la discussion des sucres, si importante pour les producteurs français, à ces deux points : prorogation de la surtaxe; équivalence pour les sucres de nos colonies. C'est la défaite des fabricants de sucre et le triomphe des raffineurs soutenus par le gouvernement.

Cette décision a causé une émotion des plus vives et des plus légitimes, notamment dans nos départements du Nord. Cela se comprend. Avant 4884, les sucres français rencontraient deux sortes d'adversaires : les sucres étrangers européens et les sucres extra européens. La loi de 1884 avait frappé les premiers d'une surtaxe et laissé aux seconds leur franchise. C'est-à-dire qu'elle avait fermé l'une des deux portes par lesquelles pénétreit l'invasion, en ouvrant l'autre toute grande. L'invasion ne s'était donc pas arrêtée.

Les agriculteurs français ont demandé à la Chambre actuelle de réparer l'omission de sa devancière.

La majorité républicaine a pris les avis du gouvernement, et de concert avec celui-ci elle a voté une prorogation de la surtaxe sur les sucres européens et refusé la surtaxe sur les sucres extra-européens, c'est-àdire qu'en fermant une porte à l'invasion étrangère, elle en a ouvert une autre à deux battants par où les envahisseurs pourront

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ES ENFANTS TROUVÉS DE PARTS

Par Ch. DESLYS

DEUXIÈME PARTIE Club des Abandonnés

IIIA

BUE JOUBERT Pritiement de Philibert Khun était ceiui assant, d'un artiste, à qui la fortune permet dier, ters l'automne de la vie, tous ses rêves

3001 d'un vrai gentleman, l'harmonie des des tons et des couleurs avaient présidé deix de la décoration comme de l'ameuble-Elosse et tapisseries des plus rares, foïences brontes infrouvables, émaux précieux, objets et de louie sorte s'y trouvaient réunis, voire quelques tableaux de maîtres. On se serait

Daque pièce avait son caractère spécial. Le pièce aveit son caractère specier.

de travail, une merveille, transportait le de l'avail, une merveille, transportation pleine Rensissance. Pas de vitres, des vitraux. Aux fenêtres, larges et hautes, le vertémeraude d'une lourde soierie du Levent s'enchâssait de vieilles guipures de Flandre.

Le cuir de Cordoue revêtait la muraille. Dans les angles, sur des supports finement ouvragés, des statuettes florentines, des ivoires ou des cristaux de Venise.

Une panoplie remplissait l'un des panneaux; un retable, une Madeleine du Titien, un Christ d'Annibal Carrache, occupaient les trois autres... La bibliothèque en ébène incrusté de jaspes ou de camées antiques lambrissait toute la partie inférieure, jusqu'à ceinture d'homme, et présentait au regard, sur l'entablement, des curiosités de tout genre. Un immense bureau, chargé de livres, de papiers et de dessins, trônait au milieu de la salle. Un feu clair, bien que l'on fût aux premiers jours du printemps, brûlait entre les magnifiques landiers de la cheminée que surmentait, entre des coupes et des lampes sans pareilles, un groupe en marbre de Carrare, chef-d'œuvre de quelque sculpteur inconnu du XVIe siècle, et qui résumait toute la vie de son dernier possesseur en représentant à la sois l'Art, la Science et la Charité.

Philibert Khun, - ce n'était plus sir Jonathan ni le père Justin, - Philibert Khan, en veston de velours noir et la tête couverte d'une sorte de bonnet à la Michel-Ange, allait et venait, pensif, à travers cet intérieur digne d'un Médicis. Il atten-

Un domestique survint, annonçant Mile Per-

Le maître, non sans un geste de surprise, donna l'ordre qu'elle sût introduite. Elle entra sous le costume féminin... Une toilelle très-simple, du meilleur gout, de nuance sombre, mais qui la faisait vraiment charmante.

- Soyez la bienvenue, dit-il en lui tendant la main, je ne vous espérais pas si tôt.

- Excusez-moi, répondit-elle, j'avais hâte de me soustraire aux reproches de la duchesse...

- Vous aurait-elle grondée d'être revenue si tard hier soir?

- Oui... et dans des termes qui m'ont blessée... On dirait qu'elle s'offense de me voir agir seule... Quelqu'un l'aura peut-être présenue contre moi...

- Qui?...

- Je ne sais pas... Lui, peut-être.

- Don Ramon d'Avila?

- Pourquoi pas?... Oh ! je suis certaine d'avoir reconnu sa voix, cette nuit, dans la carrière... C'était l'homme masqué... Nous ne pouvons plus douter qu'il soit à Paris.

- D'accord! mais il n'oserait pas se représenter devant la duchesse...

- Il est capable de tout oser! Elle n'est plus la même avec moi... Ce matin, elle paraissait vouloir me retenir... me montrer une lettre qu'elle tenait

à la main... Puis, elle s'est ravisée tout à coup... « Allez ! m'a-t-elle dit, mais n'oubliez pas que vous passez encore pour ma fille et que vous portez notre nom... jusqu'à nouvel ordre ! » Oui, c'est de ce mot qu'elle s'est servie... Elle ne m'a pas embrassée... Oh! j'ai l'impatience de lui rendre son fils... et de retrouver ma mère!

En ce moment on sonna. Philibert ouvrit une autre porte, celle du salon, que masquaient d'épaisses draperies d'Arras, et désignant ce refuge à Fernande :

- Vous entrerez là, loi dit-il, si c'est la personne que j'attends...

Non, ce n'était pas encore Mas Bazin; c'était son fils Léonard, dont la carte fut apportée au maftre de la maison.

- Faut-il que votre visite reste ignorée? demanda-t-il à Fernande; désirez-vous, au contraire, renouveler connaissance avec lui?

- Pourquoi pas ? répondit-elle.

- Faites entrey ! conclut-il.

Sur cet ordre, le domestique ressortit et s'effaça pour livrer passage à Léonard.

- Mademoiselle de Montmayor! fit-il en la reconnaissant.

- La Senorita! dit-elle avec un sourire. - Non! reprit-il, laissez-moi vous appeler de l'autre nom... du nom que vous portiez lors de notre seconde rencontre, alors qu'elle était auprès out à leur aise achever d'étouffer notre in dustrie nationale.

La République continue à faire les affaires.... de l'Etraoger. E. GRIMBLOT.

Chronique générale.

La Chambre des députés a nommé, hier, dans l'après-widi, une commission de trentetrois membres chargée d'examiner le nouveau projet de désorganisation militaire élaboré par M. Boulanger. Deux députés de la droite ont trouvé grâce devant l'ostracisme républicain: M. le colonel de Plazanet et M. le colonel beron Reille. Tous les autres candidats de l'opposition conservatrice ont été écartés, et pourtant les capacités militaires ne manque point dans ses rangs.

En revenche, cette grande commission comple vingt cinq médecins, avocals et autres pékins tous excellents républicains, mais capables de prendre les capucines d'un fusil Gras pour le boulevard de ce nom.

« Il n'y a que les militaires qui ne comprennent rien des choses militaires », s'écria un jour le grand homme d'épée nommé Viette. Il paraît que c'est là aussi l'opinion de la Chambre.

Pauvre armée française!

Le gouvernement a, paraît-il, l'intention de retarder jusqu'au 45 juillet la clôture de la session ordinaire. Il s'était d'abord arrêté à la date du 10 juillet, mais il a pensé qu'it était préférable que les Chambres fussent encore en session lors de la fête nationale et pussent assister officiellement à la revue des troupes qui ont fait la campagne du

La période électorale qui précède le renouvellement de la moitié des conseillers généraux sera donc réduite à quinze jours, puisque les élections sont, on le sait, fixées au 1ºr août.

La Patrie a annoncé que le prince Victor recevrait de trois à cinq heures, le lendemain du vote définitif de la loi d'expulsion, c'est-à-dire aujourd'hui mercredi. Le Prince quittera Paris le même soir par l'express de six heures. Il va s'installer à Bruxelles. Son état est tout à fait satisfaisant.

Mª le prince de Joinville est parti avanthier à cinq heures du soir pour se rendre au château d'Eu auprès de Monsieur le Comte de Paris où se trouve déjà Mª le ducde Charires.

La jeune princesse Louise est toujours dans un état inquiétant. La journée de dimanche et la nuit qui a suivi n'ont pas été bonnes. Les dépêches arrivées à Paris hier matin dénotaient une plus vive inquiétude.

Un grand nombre de visiteurs se rendent chaque jour au château d'Eu, venant de Paris et de divers points de la France pour

de vous.

- Elle!... Carmélita ?

- Mile de Rios, rectifia-t-il avec une respectueuse émotion.

- Elle doit être à Paris, reprit Fernande, mais je ne l'ai pas encore revue... je ne la reverrai peut-être jamais !...

- Pourquoi? questionne le physionomie plutôt que la voix de Léonard.

Ce sut Philibert qui se chargea de la réponse.

- Un changement de situation, dit-il, auquel tu n'es peut-être pas étranger... qui s'expliquera de lui-même, et probablement tout à l'heure... Pa-

Léonard ne pouvait comprendre; il s'inclina discrètement.

- Et vous, lui demanda Fernande, l'avez-vous rencontrée ? Sa mère vous reçoit-elle ?

- Oui... j'ai eu cet honneur...

- Mes compliments, monsieur Léenard... Je vois que vous êtes heureux.

- Heureux? répéta Khun, avec un point d'interrogation.

- A peu prèst... répondit-il, c'est demain l'ouverture du Salon... le grande épreuve.

(A suivre.)

exprimer leurs sympathies à Monsieur le Comte et à Madame la Comtesse de Paris.

On a beaucoup de peine à trouver des places dans les hôtels, non seulement à Eu, mais encore au Tréport.

LE SOCIALISME OFFICIEL

M. le député Lafont va déposer une proposition de loi tendant à l'abrogation des lois des 11 et 23 mars 1872 établissant des peines contre les effiliés de l'internationale des travailleurs. Cette proposition est revêtue de 101 signatures.

Le gouvernement russe vient de donner une somme de cent mille francs pour l'institut de M. Pasteur.

C'est un grand honneur pour la France et pour notre illustre savant.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 join
Nos rentes conservent leur avance d'hier: On cote le 3 0/0 à 83 05, le 4 1/2 0/0 à 110.55.

Les obligations foncières et communales à lots du Credit Foncier sont l'objet d'une recherche constante de la part des capitaux de placement. Il est certain que les titres des emprunts à lots 1879, 1880 et 1885 atteindront le pair d'ici quelque temps.

La Société Générale conserve au comptant un bon courant de demandes. Le marché se rend parfaitement compte des chances de hausse qu'offre l'action à son cours actuel de 457.50.

La Banque d'Escoupte a repris son mouvement ascensionnel et cote 480. Avec la hausse cetique des valeurs qui constituent son portefruille, la conquête du pair n'est plus qu'une question de jours.

L'annonce de l'appet du quatrième quart sur les actions de Panama n'a pas nui à la fermeté du titre. On est bien ferme à 456. Cette bonne tenue indique la confiance des actionnaires dans le succès de l'entreprise de M. de Lesseps. La discussion du projet de loi relatif à l'emission d'obligations à lots va venir prochainement devant la Chambre.

Il y a constamment des demandes sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière déliviées au prix de 500 fr. aux guichets de la société rue Louis-le-Grand, à Paris.

Bonne tenue des actions et obligations de nos

Chemios de fer.

Nouvelles militaires.

Dans sa visite à Limoges, le ministre de la guerre a assisté lundi, dans l'après-midi, au carrousel donné par les troupes d'infanterie et de cavalerie du 42° corps. Le carrousel a été très brillant et surtout très original.

Le carrousel donné dimanche à Rouen, par le 12º chasseurs, comprenait une partie historique dans lequelle les soldats revêtus des costumes successivement portés par le 12º chasseurs depuis 1792: chasseurs de West-Flandres, hussards d'Augereau, chasseurs de la Bretèche, se sont livrés aux exercices habituels de bagues, têtes et jave-

Une charge, animée par les hurrahs des cavaliers et des seux de peloton, a produit un véritable enthousiasme.

La recette de cette magnifique sête militaire a été de 48,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 19 juin 1886

L'ouverture de la séance tarde, les conseillers arrivent lentement; à 8 heures 1/4 seulement, M. le Maire entre en séance: il est seul, aucun de ses adjoints ne l'assiste. M. Peton est retenu par un deuil de famille.

Les conseillers présents sont MM. Goulard, Bonneau, Galbrun, Renou, Ploquin, Guédon, Cholet, Langlois, Lemarinier, Rivain, Coutard, Girandier, Hubert, Boisson, Milon, Poitou et Doussain.

Ce dernier prend place auprès de M. le Maire et donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 juin, lequel est adopté sans observation.

M. Langlois, rapporteur de la commission du budget, lui succède au bureau et communique au Conseil le budget communal de 4887, examiné par la commission qui a cru devoir apporter quelques changements aux propositions du Maire.

BUDGET DR 1883

Recettes.

Les prévisions des recettes s'élèvent à. . . 404,882 f. 92

Celles des recettes extra-35,500 ordinaires à.

Total des recettes. . 440,382 f. 92 La commission, d'accord avec le Maire, a inscrit aux prévisions du produit de l'octroi le même chiffre que l'année 1886, soit 283,800 fr., bien que des bonis puissent être prévus d'une façon incontestable.

Le rendement de l'octroi en 4885 a été de 316,746 fr. 68 c.

Le commission du budget demande qu'il soit obtenu du directeur des pompes funèbres que le personnel de cette administration soit pourvu d'habillements plus propres et plus décents: les vêtements actuels sont hors de service, vu leur état de vélusté.

L'administration est priée également d'aviser au renouvellement de la location du buffet du théâtre, pour lequel il doit y avoir une plus value en raison des travaux exécutés.

Dépenses

FRAIS D'ADMINISTRATION - TRAITEMENTS

La première section du chapitre Ier des dépenses, comprenant les frais de bureau et d'administration, ne subit pas de changement sensible.

Le Maire et la commission sont d'accord pour augmenter de 200 francs les appointements de M. le Préposé en chef de l'octroi, qui a su, par son zèle et son activité, donner aux bonis de l'octroi une progression toujours ascendante, alors que partout dans les villes voisines le rendement est en déficit.

Ce rendement, qui vaut des augmentations de traitement tous les six mois à M. le Préposé en chef, est une très belle chose, sans doute; mais le commerce constate avec peine que la pression à l'octroi est telle que les marchés de Saumur baissent de plus en plus : les campagnes se contentent des marchés de Longué, Beaufort, Doué, Montrevil, et notre place est délaissée au grand préjudice du commerce local. Saumur n'est plus, comme autrefois, le centre de transactions importantes en chevaux, bestiaux et denrées de toutes sortes.

Les intéressés demandent que leurs mandataires s'occupent aussi de cette grave question qui a échappé jusqu'ici à leur sa-

gacité.

M. le Maire fait remarquer au Conseil que le traitement de M. le Commissaire de police n'est que de 2,400 fr.; que, par suite des gratifications votées déjà, il touche 3,000 fr. et qu'il propose la même gratification, n'ayant qu'à se louer du zèle prudent et intelligent de ce fonctionnaire.

M. Renou propose de porter d'office les appointements à 3,000 fr., comme étant plus digne et plus convenable pour ce chef de service qui a fait ses preuves et qui a su, par son tact et son esprit juste, ramener la

concorde dans notre ville.

M. Coutard constate que ce vote ne modifie en rien l'équilibre du budget, puisque les 600 fr. lui sont alloués à titre de gratification; mais il craint, d'après M. Combier, que ce ne soit un précédent qui engage l'avenir, et que le gouvernement, en raison de ces appointements, n'impose à la Ville un commissaire de police de 2º classe.

Plusieurs de ses collègues partagent cet avis. M. le Maire met la proposition Renou aux voix, et la majorité lui est favorable. Les 3,000 fr. seront donc inscrits sous le titre: « traitement », avec la réserve au procèsverbal qu'il sera personnel à M. Rémond.

CHARGE ET ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX.

M. le Maire fait remarquer qu'il a augmenté cette 2º section de 4,000 fr. seulement, alors qu'il faudrait 20,000 fr. Il n'a pas

Cependant, l'administration ne devra pas laisser crouler les propriétés communales, et il est de bonne administration de les entretenir assez complètement pour que de trop lourdes dépenses n'incombent pas à l'avenir. Les 4,000 fr. de M. Vinsonneau paraissent bien minimes après le chissre qu'il

SALUBRITÉ ET VOIRIE

La section 3°, relative à la salubrité et à la voirie, fournit à M. le Maire l'occasion de donner quelques explications sur les prétentions de la Préfecture qui porte à 3,600 francs l'entretien de la route n° 61 de Saumur à Saint-Florent. En raison de son peu de longueur, cette somme, fixée par l'administration de la voirie, est exorbitante, et

un mémoire a été adressé à M. pour en discuter la valeur. Le trédit au budget est de 1,200 fr.

Le crédit de 4,000 fr. pour les les est bien insuffisant, les demandes de confection de trottoirs devenant de p plus nombreuses, surtout dans la tue plus nombreuses, surtout dans la tue de Rordes léans et dans la rue de Bordeans,

Suivant les besoins, on y pourvoits Quant à la somme de 12,000 fr. posservice d'eau, elle est appelée à din

avec le nouveau projet Guitton d'Angel A l'occasion des charbons pour le M. Coutard a observé qu'il serail temps être de songer à l'importante question l'éclairage électrique, et de se melti rapport avec les ingénieurs qui s'occa spécialement de ce mode d'éclairage.

M. Vinsonneau avait eu cette même occupation, et déjà il y a eu échange de respondance avec la Société d'electrica Tours. Tout est en suspens. Celle se manque de capitaux, elle fait une noute émission d'obligations pour poursuitre entreprise, et le Maire renouera les relations altérieurement.

Un membre pense avec raison qu'il aral rait bon que l'on fit les premières ouverlus leris avec M. Stears, envers lequel l'administration

tion a une certaine dette de reconnaisse que l'electricie de l'assentiment génén d'assentiment génén de la question d'éclairage par l'électricie de l' Saumor se trouve posée des aujourd'hail

La 3º section est votée suivant les prositions du Maire.

SURETE PUBLIQUE.

Celte 4° section ne comprend que la pr pagnie de sapeurs-pompiers, pour leque le Conseil vote, comme précédemns 3,900 fr.

DÉPENSES MILITAIRES.

Les frais de casernement sont égalezles mêmes que l'année précédente, 9.001-Mais le Maire demande 1,000 fr. m. L secours aux familles des réservistes et

territoriaux. La commission et le Conseil soul du Pri que ces secours soient répartis par les se de la commission du Bureau de bied sance, beaucoup plus au courant des sa vraiment nécessiteur.

ÉTABLISSEMENTS DE CHARITE

Cette section comprend les Hospices, Sociétés de secours mutuels et le Bureau bienfaisance.

L'Hospica recevra, comme précédemns le 32,600 fr.

Le Bureau de bienfaisance, 5,000 ft. Cette allocation est bien insuffisable, and restes à payer de 1885 n'ont pu être no qu'avec le crédit de 1886.

Et pour cette année il faudra pour aux besoins du Bureau de bienfaisson A un nouveau vote de crédit.

administration républicaine sail praisles virements de fonds.

En! les griefs d'antan de nos réput cains sont donc oublies?

SECOURS.

Le crédit des secours aux employe l'administration municipale est redu 4,544 fr. à 3,644 fr., per suite du deut deux pensionnés de la Ville.

CULTES.

Qu'on remarque bien que le titre de section porte le signe caractéristique du riel, S, et cependant il n'y a qu'as article : Indemnité de logement au pu protestant, 600 fr.

COURSES DE VERRIE-SAUN

Dimanche 11 juillet 1888

Steeple-Chase (4" série). - [n d'art, d'une valeur de 4,200 fr. offet Société des Steeple-Chases de Frants officiers en activité de service, mon des chevaux d'armes, soit des chevaux d'arme partenant à des officiers en soligiés vice trois mois au moins avant lep l'engagement, n'ayant jamais gal course publique à obstacles autres steeple-chases militaires. Poids to 75 kil. Les chevaux de por sans pl 5 kil. de surcharge. Tout gagua steeple militaire de tre série porters de surcharge; tout gagnant de deux portera 5 kil. Distance: 3,000 metro

Engagements jusqu'su mardi 29 juin. 10 chez M. Guillemet, rue Castiglione, 1 part

Steeple-Chase militaire (2º série). — Un objet d'art, d'une valeur de 1,000 fr., au objet d'art, at un panier de Champagne. objet d'act, et un panier de Champagne, offert offent M. Girard-Bouvet, au second, pour offipar la activité de service, montant des thraux d'armes inscrits sur les contrôles et harder les remontes de l'Elat. Poids : caserie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne derillerie, 75 kil.; cavalerie légère et aunes armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang te celle calégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gaara 3 kil. de surcharge; tout gagnant de hux sleeple portera 5 kil. Distance: 3,000

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, in M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix du Château de Marson (steeple-chase mitaire, 2° série]. — Un Objet d'art, d'une aleur de 500 fr., offert par M. Baillou de la Mosse, pour officiers en activité de service, soniant des chevaux d'armes inscrits sur contrôles et livrés par les remontes de fal. Poids: cavalerie de réserve, 77 kil.; malerie de ligue et artillerie, 75 kil.; cavaens légère et autres armes, 72 kil. Les chenot de pur sang de cette catégorie, à quelaus arme qu'ils appartiennent, porteront kil. Tout gagnant d'un steeple militaire te 2 série portera 3 kil. de surcharge; tout regnant de deux steeple portera 5 kil. Dis-unce: 3,000 mètres.

Lorsgements mardi 29 juin, avant midi, chez

Prix de la Société des Steeple-Chases de Trance Cros-Country steeple-chase handiap; gentlemen). - 2,500 fr., offerts par la des Steeple-Chases de France, pour os chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée. 100 fr., moitié forfait; winimum du handiup, 63 kil. Distance : 4,000 mètres envi-

3 la co

Engagements Jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, res Castiglione, à Paris. — Publication des poids

Prix de la Société des Steeple-Chases de mace (steepte-chase, 4° série). -2,600 fr., Iris par la Société des Steeple-Chases de ance, pour tous chevaux de 4 aos et aubasus, nés et élevés en France, n'ayant jalus gagné, jusqu'au moment de la course, ti deeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix 4 série, ni un prix d'une série supé-Burett sure. Entrée : 450 fr., forfait 25 fr. Au seand 600 fr. sur le prix, le troisième retire demna sa entrée. Poids: 4 ans, 65 kil. 4/2; 5 ans, kil.; 6 sos et au-dessus, 74 kil. 4/2. 00 h leut cheval ayant gagné un prix de 4° série ire 1000 000 mètres environ.

Legements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, tes Castiglione, à Paris.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steechase handicap). - 3,000 fr., 2,500 fr. premier et 500 fr. au second, pour tous teur de à ans et au-dessus. Entrée: 10 fr., forfait 50 fr. Les entrées au premier rei que le troisième aura retiré la sienne. al gagnant après la publication des poids ndra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen arront 3 kil. de décharge, sans toutefois A le poids minimum puisse être inférieur 10 kil. Distance: 4,000 mètres environ.

gements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris. —

un Objet d'art au premier, offert Un Objet d'art au premier, offert Girard-Bouvet, et un panier de Lapagne Verrie Saumur au second, les tsau premier, pour chevaux de chasse promenade, de 4 ans et au-dessus, lés à Saumur quinze jours au moins da course et n'ayant pas, en 1886, pris une course publique quelconque, par des gentlemen n'ayant jamais Enlrée: 20 fr. Poids libre. Distance: d mètres environ.

chez M. Mathelie, Gercle Saint-Hubert.

DANIGUX; M. le Sous-Préset de Saumur.—
M. DR LA VALETTE. — Commissaires:

BERGO, Em. PROUST, GENDRON.

Landi 42 juillet: Tir aux pigeons.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

du 14 Juillet & Paris. — Train de plaisir.

l'occasion de la fête nationale du 14 la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Le train partira :					
De Trélazé, le samedi 10 De Sainte-Maure	juillet,	à	7h	11	matin
De Sainte-maure	-	a	9	31	-
De Verneuil-St-Germain		à	8	10	
De Châteaurenault	-	à	12		soir.
De Plessis-Pellouailles	-	à	6		malin
D'Arnage	_	à	7	20	
De La Chapelle-du-Chêne		à	6	5	
De La Flèche	-	à	7	5	
D'Aubigné	_	à	8	14	_
De Château-du-Loir	-	à	8	37	-
De Chenonceaux	-	à	10	6	-
De Mur-de-Sologne	_	à	12		soir.
De Tours	_	à	1	40	
T4 3	. 1.8				

Et des stations intermédiaires jusqu'à Mer inclusivement.

LES PRIX SONT AINSI FIXES:

2º classe, 19 fr.; 3º classe, 13 fr. 50. -Par place, aller et retour compris.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 20 juillet, à 40 h. 50 du soir.

RIEN POUR L'AGRICULTURE

Le gouvernement vient de donner à l'agriculture une nouvelle preuve de sollicitude. La commission chargée de l'étude des projets de loi tendant à protéger nos produits agricoles contre l'envahissement des denrées étrangères, a terminé son travail et décidé qu'elle allait demander la discussion publique. Le ministère en a aussitôt délibéré, et M. Develle a été chargé de demander à la Chambre l'ajournement du débat attendu par quelque chose comme vingt-quatre millions de Français avec tant d'impatience.

Un des anciens sous-préfets de Saumur, M. Duphénieux, trésorier-payeur général à Avignon, nommé par décret du 22 mai à la trésorerie générale des Ardennes et non installé, est nommé trésorier payeur général de

Vacances scolaires. — Les vacances dans les écoles primaires publiques du département s'ouvriront le samedi 24 juillet.

La rentrée des classes aura lieu le mercredi 1er septembre.

LES FETES DE NOYANT. - Au sujet des sêtes qui auront lieu le dimenche 4 juillet, pour l'inauguration de la ligne de Paris à Bordeaux, le docteur Varrailhon, maire de Noyant, écrit que les frais de cette fête ont été couverts entièrement par les habitants du canton, et, pour la plus grosse part, par ceux de la commune de Noyant.

Les chars et les groupes sont organisés également en entier par le même pays. Les commerçants n'interviennent que par le don de médailles, fleurs, une chromolithographie commémorative, et une certaine quantité de flacons de liqueurs.

Decouverte d'un cadavre. — Des pêcheurs ont retiré hier de la Loire, à Saumur, le cadavre d'un homme vêtu d'un pantalon de velours, qui, par suite d'un très long séjour sous l'eau, avait la tête et un bras de moins. Ce cadavre élait dans un état de décomposition complète.

Hier, un enfant de 8 à 10 ans, qui pêchait au bord de la Loire, est tombé dans l'eau et se serait infailliblement noyé, sans la présence d'esprit d'une laveuse qui sauta dans un bateau voisin et rattrapa le pauvre petit par ses vêtements au moment où le courant l'amenait sous le bateau.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES. - Vendredi dernier, un petit garçon âgé de 7 ans environ, Léonard Lusson, a trouvé la mort dans une circonstance bien malheureuse. Il se balançait à une porte de grange mal assujettie, lorsque tout à coup celle-ci vint à tomber. Le pauvre petit n'eut pas le temps de se garer, et la lourde porte vint lui fracasser le

On ne peut dépeindre le désespoir de la mère cherchant son enfant et découvrant bientôt un cadavre.

NE AU CLOU. - Samedi soir, un jeune homme, ouvrier carrier, et sa femme, arrivaient à Saint-Cyr-en-Bourg, pour chercher du travail. Surpris par le nuit et sans ressources, les pauvres gens obtinrent de l'ad-

ministration municipale l'autorisation de passer la nuit à la chambre de sûreté. Vers le milieu de la nuit, la jeune semme sut prise des douleurs de l'enfantement, et, quelques instants plus tard, elle mettait au monde un gros garçon. Les voisins se mirent aussitôt en quatre pour improviser à la commère un lit plus en rapport avec sa situation, lui prodiguèrent les soins nécessaires, et à l'heure qu'il est la mère et l'enfant se portent bien.

CHINON.

Dans l'un des cafés de Chinon, le pari suivant a été fait entre deux personnes marquantes de la localité.

Une chandelle de suif mise dans un fusil chargé à poudre, et tirée sur une planche d'une certaine épaisseur, peut-elle la traverser? L'enjeu était de 20 francs.

M. G... pariait pour, M. D... contre. Le coup tiré, la chandelle a parfaitement traversé la planche, et le suif a été projeté de l'autre côté à une assez grande distance. Seul le bout de coton était attaché par son extrémité postérieure, au côté opposé de la planche.

Pour toutes les personnes présentes au pari, M. D... a perdu et bien perdu. Il ne lui reste plus qu'à s'exécuter et à payer le

LE GENERAL BOULANGER CANDIDAT

Pour être élu conseiller général dans un un département, il faut, non y être domicilié, mais y être imposé.

Le général Boulanger ne payant aucune contribution dans la Loire-Inférieure, il ne peut pas être candidat dans le 1er canton de

A moins que... oui, à moins que, d'ici au 1° août, les comités radicaux, avec le concours de M. Laisant, dont l'ignorance est inexcusable dans l'espèce, ne réussissent à faire changer les prescriptions de la loi.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Baisse de Prix de 40 c. par paquet sur toutes les bougies. Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80 Gobelins... — 4.00 A trous.... — 4.40 F^{ie} Fournès. — 1.40 0.90 4.00 4.00 Nubienne... - 1.15

4.00

Faits divers.

BIBLIOMANES

Une des joies du bibliophile, ou plutôt du bibliomane, c'est de se savoir seul en possession d'un livre dont il ne reste plus d'exemplaire nulle part. On rapporte à ce propos une amusante anecdote:

Un bibliomane anglais fort riche - les Anglais sont plus bibliomanes que tous les autres peuples réunis — possédait un petit volume très rare, le seul (notre homme le pensait ainsi) qui restât de l'édition. Tout à coup, il apprend qu'un exemplaire semblable existe à Paris. Il bourre son porteseuille de banknotes, traverse la Manche et arrive chez son rival. Après les compliments d'usage:

Monsieur, dit-il, vous possédez un exemplaire de tel ouvrage?

Oui, Monsieur, il est là dans ma bibliothèque; le voici. — Je vous en offre 1,000 francs.

- Monsieur, je ne fais pas de commerce de livres.

- 5,000 francs, alors? - Je suis confus, Monsieur...

- 40,000 francs? — Mais je vous répète... — 15,000 francs?

- Monsieur !... - 20,000 francs?

- Devant une telle insistance, il y aurait de l'impolitesse à refuser, le livre est à vous, Monsieur.

L'Anglais triomphait; il sort de son porteseuille 20 billets de 1,000 francs, qu'il donne en échange du précieux bouquin.

Tout ce petit débat avait eu lieu devant la cheminée.

L'Anglais examine attentivement le petit livre, puis, avec une satisfaction tout anglaise, il le jette au seu. Le vendeur croit qu'il a affaire à un fou et se précipite pour retirer le volume

du foyer.

- Monsieur, lui dit l'Anglais en l'arrêtant, moi aussi je possède un exemplaire de cet ouvrage; c'est le seul qui existe, aujourd'hui. Je vous salue.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SULVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864 CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. - Aix. - Alais. - Albi. - Alençon. -Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. —
Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc.
— Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon.
— Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulognesur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen.
— Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Cette. — Châlon-surSaône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. —
Châteaurguy. — Chaumant — Charbourg. Saone. — Chalons-sur-marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Duokerque. — Elbeuf. — Epernay. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le) — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisiany — Lorient — Lyan. — Mâcon Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Urléans. — Pau. — Périgueux. — Perpiguan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieug. — Saint-Rience. Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roudaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Servan. — Saint Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vicby.

AGENCE DE LONDRES: 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE : Colmar. - Francfort-s.-M. - Guebwiller. -Metz. - Mulhouse. - Strasbourg.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée).— Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges).— Garde de Titres.—Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger).—Billets de Crédit circulaires. laires.— Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres.—Assurances (Vie. Incendie, Accidents). - Souscriptions aux Emissions. - Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (13º année) E. SIMON, directeur.

> Mercredi 23 juin 1886, AVEC LE CONCOURS DE

Marie KOLB de l'Odéon,

M. Emile PETIT (Gaîté), M. COURCELLE (Variétés), M. BERVILLE (Gaîté), MILO JENNY ROSE (Gaîté), MIIO RACHEL CASSOTHY (Gaite), MIIO CLAUDIA (Variétés), Mne MIRECOURT (Palais-Royal), MDe ALINE LAURENT (Gaîté).

LA DOCTORESSE

Comédie en 3 actes, de MM. Paul Ferrier et Henri Bocage. Mile Marie Kolb jouera le rôle de la Doctoresse.

DISTRIBUTION:

Alfred Frontignan...... MM. Emile Petit. Baiting Edmond Serquigny..... Dherbilly. Myrtil. Darrois. Des Cerceaux..... Girard.
Angèle (la Doctoresse).... Miles Marie Kolb. Loveley.... Rachel Cassothy. Arabelle Jenny Rose. Betzy.... Berthe Montargis.... Mirecourt. N. Frankowska. Gertrude.... Claudia. Julie Aline La Un commissaire MM, Leroux. Aline Laurent. Un client....

On commencera par :

CHEZ L'AVOGAT

Comédie en 1 acte, jouée par M. Dherbilly et Mile Jenny Rose. Bureaux, 8 h. */*; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, proprietaire-gérant.

Études de M° BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42,

Et de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.



Aux encheres publiques,

Deux Maisons

ET DIVERS

Morceaux de TERRES et VIGNES,

Situés commune de Martigné-Briand et de Montilliers,

Dépendant de la faillite du sieur Marie Factin, ancien marchand de boufs, demotrant à Cornu, commune de Martigne-Briand.

L'adjudication aura lieu en la salle de la mairie de Martigné Briand, par le ministère de M° DOUS-SAIN, notaire à Doué la Fontaine, commis à cet effet, le dimanche 18 juillet 1886, à une heure après midi.

On fait savor:
Qu'en exécution d'un jugement
rendu sur requête par le Tribunal
civil de Saumur, le vingt-neuf mai
mil huit ceut quatre-vingt-six, enregistre,

Et à la requête de:
M. Ludovic Paoust, expert-comptable, demensant à Saumur, rue

Dacier.

Agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Marie Frouin, ancien marchand de bœafs, demourant à Cornu, commune de Martigné-Briand,

Poursuivant, ayant pour avoué constitué Me Charles Théophila BRAU-REFAIRE, demeurant à Saumur, rue

Cendrière, n° 12,

Il sera, le dimanche dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure après midi, en la saile de la mairie de Martigné-Briand, et par le ministère de M° Doussain, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, savoir:

DESIGNATION

1ºr Lor.

Une maison, située au village de Cornu, commune de Martigué-Briand, comprenaul deux chambres basses, deux chambres hautes, grenier audessus, coisine à côté avec grenier, hangar dens lequel existait un pressoir, cour, jardin et vigne;

soir, cour, jardin et vigne;
Le tout, en un seul ensemble, joint au nord la grande route de Cornu, an midi le troisième lôt ci-après, au levant M. Veger et au couchant le second lot.

Sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci ... 2.500

Une meisen, située au villege de Corou, commune de de Martigné-Briand, comprenent trois chambres basses et grenier au-dessus, autres bâtiments de nouvelle construction compo-ée de hangar, d'écurie, grenier au-dessus, sur la rue de Corou une boutangerie et chambre de refoge, cour, portien de jardin et vi-

Le tout, en un seul tenant, joint au nord la rue de Cornu, au midi le troisième lut et au levant le premier lot ci-des-

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci...... 2.000

Quatre-vingt-douze ares cinquante contiares de terre, au village de Cornu, commune de Martigné, nº 617, section H, joignant au mord les premier et deuxième lots ci-dessus, au levant le grand chemin de Cornu à Machelle.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci........... 3.000

4º Lot.
Primo.

Les Onglées, commune de Martigné, contenant cinquantecinq ares soixante centrares de vigne, section J, n° 1362, 1363, 1364, 1365, 1367, 1367 bis et 1369, jorgnant au sud MM. Brunet et autres, à l'ouest MM. Priou et Bertin, et au nord Chicoteau.

Secondo.

La Bulte des Prés-Longs,
même commune, vigne, section A, n° 908, contenant
trois ares soixante-dix centiares, joignant au sud Mª Prud'homme, à l'ouest et au nord
M. Frouin.

Tertio.

Le Grand-Quartier des Onglées, même commune, section J. n° 1393, 1394, 1395, contenant trente ares cinquante centiares, joignant au nord Crétin, au levant Chicoteau, au midi Priou et au couchant un chemin.

Quarto.

Les Onglées, terre et vigne, section J, n° 1374, 1375, 1377, contenent environ dix ares, joignant au nord un sentier, au levant M. Bazantay, au midi la prairie, et au couchant l'hospice de Martigné.

Sur la mise à prix de mille francs, ci 1.000

5. Lor.

Les Onglées, terre et vigne, n° 1340, 1341, section J, contenant deux hectares soixante ares cinquante centiares, joignant au couchant le Layon et plusieurs particu-

A reporter... 8:500

Report... 8.500 liers, au levant les terres de l'hôpital de Martigné.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci................. 3.000

Les Mottes ou Clos-Blanchard, terre, contenant dixneuf ares quatre-vingt-dix centiares, nº 651, section B, joignant au midi le chemin, au nord Véger et autres, au levant Gontreau, et au couchant Cesbron.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci.................. 200

Les Jouannettes, vigne rouge et blanche, n° 608, section A, contenant un hectare quarante-huit ares cinquente centiares, joignant au nord Isidore Prouin, au midi Robin, au levant le chemin et au couchant Bia et autres.

Sur la mise à prix de trois mille francs, ci................. 3.000

8° Lor.
La Potence ou les Miches,
n° 307, section G, contenant
soixante ares soixante dix
centiares, joignant au midi le
chemin, au conchant Arsandeau et au levant Touchais.

9° Lot.
La Croix-Boussicot, terre, contenant trente-neut ares soixante centiares, n° 416, section B, joignant au nord le chemin de Fines, au levant Ortion, au couchant Balence.

Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci.... 350

Primo.
Les Noëls, vigne, n° 373,
373 (bis), section B, contenant dix ares, joignant au midi le carrefour.

Secundo.

Les Noëls, trois planches de vigne, nº 367, section B, joignant au nord et au levant M. de Romans, au couchant Isidore Frouin, contenaut quetorze ares soixante-dix centiares.

Tertio.

Les Pâtis, vigne, contenant cinq ares cinquante centiares, n° 781. section J, joignant au levant M. Cotelle, au midi Moron, et au couchant un sentier.

Les Prés-Longs, vigne blanche, n° 474, section A., contenant treize ares vingt centiares, joignant au nord et au couchant Catroux, au levant Robin, et au midi M.

Cotelle.

Quinto.

Le Petit-Clos, vigne, contenant quatre ares quatrevingts centiares, joignant au

A reporter... 15.750

Report... 15.750 nord un chemin, au midi Arsandeau, et au couchant

Les Melonnières, commune de Montillières, en vigne, contenent vingt-deux ares, joignant au levant Viet et au midi un sentier.

Paculté a été accordée au notaire par le jugement sus-relaté de réunir ou subdiviser les lots ci-dessus suivant qu'il le jugera convenable, sans toutefois changer les mises à prix.

S'adresser, pour les renseigne-

4° A M° BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2º A M. Proust, syndic de la faillite;

3° A M° Doussain, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumor, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

A VENDRE JOLIE HAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,
Sur les bords de la Loire.
S'adresser à M° AUBOYER, notaire

à Saumur.

A VENDRE

de 8 ans, et voiture de voyageur.

S'adresser à M. G. GIRARD, lingerie, rue Saint Jean, Saumnr. (473)

Étude de M. DENIRAU, a Allonnes.

A L'ADJUDICATION

Qui aura lieu à Allonnes dudit Me Denneau, le Dina 27 JUIN 1886, à midi,

Divers bois en exploit

Notamment :
Billes de cormier, madrieu

neaux de cormier et noyer, in châtaignier, barreaux pour plate bois de corde. 4 chênes de abattus, chevrons de bois blate veaux et voliges, etc., etc.

Le tout en divers endroits u communes d'Allonnes et la la communes de la la communes de la la communes de la la communes de la communes de

et dépendant de la successe.

M. le docteur Foucteau.

Pour tous renseignement

Pour tous renseignements, susser audit Mo DENIEAU.

Pour la Saint-Jean 187
DEUX MAGASIN

Ensemble ou séparément Situés rue Dacier, n° 2 Occapés par III. Offray et Parler. S'adresser à M. PROUST, rue

MAISON COLOMBEL

MAISON COLOMBEI 22 et 24, rue de la Tonnelle, so

Grande liquidation
DE PAPIERS PENTE
Toiles cirées et Devant de Chempe
POUR CAUSE DE FIN DE SE

LECONS de français et de Répétitions. — Par dérés. — S'adresser au bursa journal.

Léon A. Fresco

(228)

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

Extraction, Aurification-Prix moder

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUIN 1886.

COOKS DE 11 BOOKS DE 12 BOOKS		
Valeurs au comptant Cloture précte cours.	Valeurs au comptant Clotur précte Cours. Valeurs au comptant Clotur précte cours. Valeurs au comptant Clotur précte cours. Valeurs au comptant cours.	
3°/o	Est	

Chemins de fer — gares de saumur

Ligne d'Orléans LETAT LIGNE DE BOURGUEIL - S SAUMUR - BOURGUEIL MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. Omn. Mixte Mixte Omn. Mixte Direct matin matin solr. solr. soir. soir. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. matin (s'arrête à la Possonnière Mixte Omn. Omn. Omn. Mixte Mixt Mixte Mixte Mixte Mixt soir. SOIT. natin matin matin 7 24 8 40 7 32 8 56 7 39 9 10 7 52 9 27 Montreuil. 6 49 9 45 1 52 6 04 Brézé. . . 7 04 10 10 2 08 5 20 Chacé. . . 7 12 10 26 2 16 5 28 Saumur. . 7 23 10 39 2 28 5 40 8 30 11 10 8 46 » a 8 54 » » 9 06 11 39 7 45 Montreuil. 7 55 Brézé. . . 8 03 Chacé. . . 8 19 Saumur. . matin matin soir. soir 3 50 4 02 4 13 4 30 matin, omnibus-mixte. Saumur. Chacé. . 1 15 3 26 8 21 12 48 1 48 5 33 9 06 1 25 8 56 Brézé. . . Montreuil. PortBoulet! 28 Bourgueil. 5 42 omnibus. (s'arrête à Angers). MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers. DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS heures 20 minutes du matin. direct-mixte. Omn. | Minte Omn. Mixte | Mixte Omn. soir. soir. matin. soir. soir. soir. matin . soir. omnibus-mirte. Montreuli 8 35 1 55 Neuville Mirebeau 2 51 3 4 3 54 Thouars (départ) Brion-s-Thouet Saumur (départ) Montreuil-Bellay 7 45 7 57 4 20 4 30 3 50 4 50 Loudun 8 23 omnibus (s'ar. à Tours) 6 63 7 02 Arçay. 7 55 x PA 2 11 9 13 8 37 84 express-poste. Lernay 07 Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Lernay Brion-s.-Thouet Montreull-Bellay Venville Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures. Saumur (arrivée